

Jour de séance 22

le mercredi 11 décembre 2013

10 h

Prière.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 12 décembre 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 8, 21 et 16.

---

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 28 et 27 soit appelée.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 17, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale* ;
- 20, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;
- 23, *Loi concernant la prestation de services, programmes et activités intégrés.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 28 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 27, *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 27 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 27, *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

La séance est levée à 17 h 17.